



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-cinquième jour de novembre deux mille quinze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Mario Dupuis, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont, également, présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9132-11-2015

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en:

retirant les points suivants :

- 16.2 Résolution d'adoption du *Règlement autorisant la vente à l'écocentre*
- 16.3 *Règlement autorisant la vente à l'écocentre*

ajoutant les points suivants :

- 17.1 Abrogation de la résolution numéro 8734-12-2014 titrée *Transfert de responsabilités du responsable du développement durable à l'ingénieure civile*
- 17.2 Bail de location avec Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national (Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine)
- 17.3 Aide financière accordée à Avalanche Québec
- 17.4 Ouverture de poste *Coordonnateur de l'environnement et du développement durable*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9133-11-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 a été courriellé à chacun des maires le 20 novembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 13 octobre 2015 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période d'octobre et de novembre 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2015

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 octobre 2015* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9134-11-2015

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 520 943,95 \$

Factures : 265 470,63 \$

TOTAL : 786 414,58 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9135-11-2015

Budget 2016 de la MRC

CONSIDÉRANT la présentation du budget 2016 de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le budget 2016 de la MRC de La Haute-Gaspésie tel qu'il a été présenté.

Qu'une copie du budget soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-547.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose le *Rapport financier 2013* et le *Rapport de l'auditeur indépendant* de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2013 de Alphonse Bernard CA inc., lesquels rapports ont été transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*.

Note explicative

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, a déposé, le 10 novembre 2015, le rapport du vérificateur externe pour l'année 2013 dans dropbox, auquel les maires du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie ont accès.

Comme chacun des maires du conseil a confirmé l'avoir lu à cette date, ce rapport a été déposé sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU PRÉFET

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires au conseil.

Une copie de cette déclaration sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9136-11-2015

Abrogation des résolutions numéros 9017-07-2015 et 9107-10-2015 relatives à la relance d'Exploramer

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite abroger les résolutions suivantes :

- numéro 9017-07-2015 titrée *Exploramer, aide financière accordée à son fonctionnement*
- numéro 9107-10-2015 titrée *Exploramer, projet de relance*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge les résolutions suivantes :

- numéro 9017-07-2015 titrée *Exploramer, aide financière accordée à son fonctionnement*
- numéro 9107-10-2015 titrée *Exploramer, projet de relance*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9137-11-2015

Proposition des nouvelles échelles salariales des employés

VU la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT la proposition des nouvelles échelles salariales ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre patronale est de 12,5% sur une période de cinq ans.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier avec les employés les échelles salariales proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9138-11-2015

Organigramme de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la proposition du nouvel organigramme de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le nouvel organigramme de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9139-11-2015

Adoption du *Règlement numéro 2015-329 Règlement fixant le taux d'intérêt sur les comptes clients*

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du règlement numéro 2015-329 titré *Règlement fixant le taux d'intérêt sur les comptes clients* a été transmise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci, sa portée et son coût, s'il y a lieu.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Règlement numéro 2015-329 titré Règlement fixant le taux d'intérêt sur les comptes clients*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-329

Règlement fixant le taux d'intérêt sur les comptes clients

CONSIDÉRANT QUE d'après l'article 262.f de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une corporation municipale prescrire le paiement et le mode de calcul des intérêts dans le cas d'un retard dans le paiement de la somme visée à l'article 210, 254 ou 257, y compris dans le paiement ou le remboursement visé au sous-paragraphe e, ou dans le cas où une décision du Tribunal ou un jugement d'une cour donne lieu à un paiement ou à un remboursement visé à ce sous-paragraphe;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 juillet 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le règlement portant le numéro 2015-329 ordonnant et statuant ce qui suit :

Que le règlement numéro 2015-329 soit adopté avec dispense de lecture;

Article 1: Taux d'intérêt

À compter du moment où les comptes clients deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux de 12% annuellement.

Article 2: Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NUMÉRO 9140-11-2015

Aide financière accordée, activité *Noël de l'Espoir*

CONSIDÉRANT l'activité *Noël de l'Espoir* ;

CONSIDÉRANT QUE cette fête est pour les enfants de familles à faible revenu de la MRC de La Haute-Gaspésie qui utilisent les services de Partagence durant l'année.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 200 \$ à Partagence pour l'activité *Noël de l'Espoir*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 11000 349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9141-11-2015

Entente de service – Administration des systèmes informatiques

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de service relative à l'administration des systèmes informatiques avec Gaspésie Services Techniques arrivera à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la proposition d'une nouvelle entente de service.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. approuve l'entente de service relative à l'administration des systèmes informatiques avec Gaspésie Services Techniques, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, au coût de 4 500 \$, plus les taxes, pour l'année 2016, laquelle sera indexée de 2% pour les années subséquentes, lesquels montants seront prélevés dans le département *Administration générale*.
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9142-11-2015

Calendrier des séances 2016 de la MRC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE établisse le calendrier de ses séances prévues en 2016, lesquelles auront lieu dans la salle de conférences du centre administratif de la MRC, à 19 h 30 et aux jours suivants:

Lundi 18 janvier
Lundi 8 février
Lundi 14 mars
Lundi 11 avril
Lundi 9 mai
Lundi 13 juin
Lundi 11 juillet
Lundi 12 septembre
Mardi 11 octobre
Mercredi 23 novembre
Lundi 12 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9143-11-2015

Aménagement de l'accueil du centre administratif MRC, soumission de Les Entreprises Fernand Gagnon inc.

CONSIDÉRANT la soumission de Les Entreprises Fernand Gagnon inc. pour effectuer des travaux d'aménagement et l'achat de matériaux pour l'accueil du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la soumission de Les Entreprises Fernand Gagnon inc.

de 7 125,13 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux d'aménagement et l'achat de matériaux pour l'accueil du centre administratif de la MRC, lequel montant sera prélevé dans le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9144-11-2015

Déplacement des enseignes MRC, CLD, SAAQ, soumission d'Audace

CONSIDÉRANT la soumission d'Audace pour déplacer les enseignes de la MRC de La Haute-Gaspésie, du CLD de La Haute-Gaspésie et de la Société de l'assurance automobile du Québec fixées sur le bâtiment de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la soumission d'Audace de 4 862,94 \$, taxes incluses, pour déplacer les enseignes de la MRC de La Haute-Gaspésie, du CLD de La Haute-Gaspésie et de la Société de l'assurance automobile du Québec fixées sur le bâtiment de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9145-11-2015

Préposée aux permis et à l'immatriculation et à la perception, Johanne Vallée, nouvel engagement

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures pour le poste de préposée aux permis et à l'immatriculation et à la perception est terminé ;

CONSIDÉRANT QUE l'on prévoyait 28 heures par semaine pour ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE, pour des raisons budgétaires, le nombre d'heures par semaine sera de 24 heures.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Johanne Vallée au poste de préposée aux permis et à l'immatriculation et à la perception, à 24 heures par semaine, comme employé régulier à temps partiel.
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussignée, LYNDA LAFLAMME, maire de Mont-Saint-Pierre, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis, pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2016 de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre

RÉSOLUTION NUMÉRO 9146-11-2015

Modification à la *Politique de relations de travail*, régime de retraite simplifié

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite modifier la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE comme stipulé à l'article 21 de ladite politique, pour la rouvrir la MRC doit obtenir le consentement de la majorité des employés réguliers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu le consentement de la majorité de ces employés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE remplace l'article 16.2 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC relatif au régime de retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9147-11-2015

Contrat entretien hivernal, chemins et stationnements avec Sablière et Déneigement Lafontaine inc.

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien hivernal de chemins et de stationnements entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Sablière et Déneigement Lafontaine inc. pour les années 2014 à 2017 ;

CONSIDÉRANT le changement de nom de Sablière et Déneigement Lafontaine pour celui d'Excavation DL – 9185-1444 Québec inc. ;

CONSIDÉRANT l'article 6 de ce contrat.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE accepte de poursuivre le contrat d'entretien hivernal de chemins et de stationnements avec Excavation DL – 9185-1444 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9148-11-2015

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 15-821 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 15-821 Amendement au Règlement de zonage 04-620 pour la modification du plan d'aménagement d'ensemble de la zone M-136* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 15-821;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 15-821 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 15-821 Amendement au Règlement de zonage 04-620 pour la modification du plan d'aménagement d'ensemble de la zone M-136* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSERVATION CARIBOU GASPÉSIE, DEMANDE DE PARTICIPATION

À titre d'information, dépôt de lettre de l'organisme Conservation Caribou Gaspésie, ayant pour objet *Demande de participation de la MRC de La Haute-Gaspésie à titre de conseiller auprès de l'organisme Conservation Caribou Gaspésie (CCG)*, datée du 14 octobre 2015, signée par le président René Lafond.

M. Allen Cormier, préfet, fait déjà partie de l'équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie où siège également l'organisme Conservation

Caribou Gaspésie. Pour cette raison, la présence du préfet, à titre de conseiller, au sein du conseil d'administration de l'organisme Conservation Caribou Gaspésie est inutile.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 9149-11-2015

Agent de soutien en développement social, Jérôme Emond, nouvel engagement

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures pour le poste d'agent de soutien en développement social est terminé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- engage M. Jérôme Emond au poste d'agent de soutien en développement social comme contractuel du 23 novembre 2015 au 30 juin 2016 avec possibilité de prolongation conditionnellement au financement des bailleurs de fonds.
- mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9150-11-2015

Fonds de développement des territoires – Adoption de la *Politique de soutien aux entreprises*

CONSIDÉRANT la *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre du *Fonds de développement des territoires 2015-2016* de la MRC de La Haute-Gaspésie et du CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte la *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre du *Fonds de développement des territoires 2015-2016* de la MRC de La Haute-Gaspésie et du CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9151-11-2015

Recommandations du comité d'investissement du Fonds de développement des territoires

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement pour les projets présentés dans le cadre du Fonds de développement des territoires, lequel est divisé en différents fonds.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde les aides financières suivantes dans le cadre du:

- Fonds *Soutien aux entreprises* :

25 000 \$	Hydraulique Gaspésie (démarrage)
6 997 \$	Les Productions Multicam inc. (mise à niveau HD)
10 000 \$	Clinique de physiothérapie Marylène Minville (achat d'équipements)
0 \$	Épinexperts S.A. (expansion) <i>À revoir à une prochaine rencontre</i>
15 000 \$	La Vallée Taconique (mise à niveau des équipements)
0 \$	Les Armoires des Monts <i>Dépasse le cumul d'aide gouvernementale</i>

- Fonds *Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie* :

20 000 \$	Centre d'accès communautaire Internet Mont-Louis (lien Internet à Sainte-Madeleine)
-----------	---

5 000 \$	Comité de développement de Mont-Louis (Bornes à recharge rapide)
72 000 \$	Ville de Sainte-Anne-des-Monts (mise à niveau Maison de la Culture) <i>Sur 2 ans</i>
4 000 \$	Carrefour Jeunesse Emploi (projet Recyc'Toi)
899 \$	Corporation de l'aréna de Cap-Chat inc. (Achat de matériel de sonorisation)
0 \$	École Bois-et-Marées (<i>Jardin des Trois Sœurs</i>) <i>Non admissible</i>
25 000 \$	MRC de La Haute-Gaspésie (DEC en sciences humaines) <i>Non admissible à abroger</i>
0 \$	Comité local pour l'aménagement et la protection de l'environnement (CLAPE) de Cap-Chat (agrandissement du sentier) <i>Non admissible</i>

3. *Fonds local d'investissement :*

25 000 \$	Hydraulique Delta (Henri-Paul Therriault)
15 000 \$	Atelier du Vieux Rabot (prêt FLI temporaire)
Moratoire	Marché chez Julie (moratoire prêt FLI)

4. *Fonds Activités et animation du milieu :*

2 500 \$	La Machine à truc (contes et légendes de Noël)
3 636 \$	12 ^e édition du gala de la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9152-11-2015

Services retenus de Marie-Eve Paquette pour le département en développement social

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9105-10-2015 titrée Remplacement poste coordonnatrice Haute-Gaspésie en Forme par Marie-Eve Paquette;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Eve Chamberland, coordonnatrice Haute-Gaspésie en Forme, est actuellement en congé de maladie;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat de la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Mme Marie-Eve Paquette.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9105-10-2015 titrée *Remplacement poste coordonnatrice Haute-Gaspésie en Forme par Marie-Eve Paquette* par celle-ci;
2. retienne les services de Mme Marie-Eve Paquette pour apporter un soutien technique à l'équipe en développement social du 19 octobre au 10 décembre 2015;
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer l'offre de service de Mme Paquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9153-11-2015

Remplacement temporaire de la coordonnatrice Haute-Gaspésie en Forme par Marie-Christine Lévesque

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Eve Chamberland, coordonnatrice Haute-Gaspésie en Forme, est actuellement en congé de maladie;

CONSIDÉRANT les besoins immédiats de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'article 5.2 de la Politique de relations de travail des employés de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise Mme Marie-Christine Lévesque à occuper le poste de coordonnatrice Haute-Gaspésie en Forme durant le congé de maladie de Mme Marie-Eve Chamberland, et ce, selon les conditions de travail établies dans la *Politique de relations de travail* des employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9154-11-2015

Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020, modification

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020* de la manière suivante :

Page 8, section *Portait culturel de la Haute-Gaspésie*, remplacer la phrase :

Le Réseau biblio est présent sur le territoire.

Par

Le Réseau BIBLIO de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dessert régionalement 52 bibliothèques municipales qui contribuent à démocratiser l'accès à la lecture. Plus de 208 000 livres sont prêtés annuellement. Sa mission est d'établir et de maintenir les structures de développement et de fonctionnement d'un réseau de bibliothèques publiques à l'intérieur de la région en vue d'assurer aux citoyens de tous âges et de toutes conditions l'accès à la lecture, à l'information et à la documentation sous toutes ces formes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9155-11-2015

Bail avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le bail entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie arrive à échéance le 31 décembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer un bail avec le CLD de La Haute-Gaspésie pour trois ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, aux mêmes conditions que le précédent bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier.

TRANSPORT

STEIN MONAST S.E.N.C.R.L. AVOCATS, RÉPARATION ROUTE SUITE À TEMPÊTE ARTHUR, MUNICIPALITÉ LA MARTRE

À titre d'information, dépôt de lettre de Stein Monast S.E.N.C.R.L. avocats, ayant pour objet *Réparation route suite à tempête Arthur, municipalité La Martre, Gaspésie, notre dossier : 1049165*, datée du 27 octobre 2015, signée par Lionel Bernier, Avocat-conseil.

Réponse à cette lettre de la MRC de La Haute-Gaspésie, signée par le directeur général et secrétaire-trésorier, Sébastien Lévesque, qui décline toute responsabilité, datée du 2 novembre 2015.

À titre d'information, dépôt de lettre de Stein Monast S.E.N.C.R.L. avocats, adressée à M. Yves Sohier, maire de la corporation municipale de La Martre, ayant pour objet *Chemin du Portage, notre cliente : Entre Deux Maximes inc., Madame Esther Bouchard, notre dossier : 1049165*, datée du 27 octobre 2015, signée par Lionel Bernier, Avocat-conseil.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9156-11-2015

Facturation du Groupement Forestier Coopératif Shick Shock pour travaux d'aménagement

CONSIDÉRANT la facture n° 003122 du Groupement Forestier Coopératif Shick Shock pour des travaux d'aménagement 2015-2016 sur les lots intramunicipaux, secteur Les Capucins.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paiera la facture n° 003122, de 67 313,73 \$, du Groupement Forestier Coopératif Shick Shock pour des travaux d'aménagement 2015-2016 sur les lots intramunicipaux, secteur Les Capucins, à la réception du chèque dans le cadre du *Programme de développement régional et forestier (PDRF) 2015*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION PUBLIQUE, AJOUT, TRAVAUX SYLVICOLES, LOTS INTRAMUNICIPAUX 2015-2016

À titre d'information, dépôt de différents courriels, entre autres, de Dan Soucy, ingénieur forestier du Groupement Forestier Coopératif Shick Shock, Martin Émond, ingénieur forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, ayant pour objet *Consultation publique, ajout, travaux sylvicoles, lots intramunicipaux 2015-2016*, datés entre les 2 et 17 novembre 2015.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9157-11-2015

Entente de développement culturel, engagement de la MRC, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9077-09-2015 titrée *Entente de développement culturel, engagement de la MRC* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté une politique culturelle le 11 avril 2011;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de renouveler l'entente de développement culturel sur une base annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC déposera une demande auprès du ministère de la Culture et des Communications à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra à la MRC d'élaborer un plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications investira 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le milieu doit investir un montant équivalent pour obtenir l'aide financière du ministère, soit 15 000 \$ de la MRC et 15 000 \$ de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit identifier un responsable pour réaliser l'entente et assurer son suivi auprès du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit identifier un signataire de l'entente avec le ministère.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9077-09-2015 titrée *Entente de développement culturel, engagement de la MRC* par celle-ci;
2. souhaite renouveler l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;
3. s'engage à verser une mise de fonds de 15 000 \$ pour sa réalisation, laquelle sera prélevée dans le poste budgétaire relatif aux loisirs et à la culture;
4. désigne le CLD de La Haute-Gaspésie responsable de la réalisation de l'entente et de son suivi auprès du ministère de la Culture et des Communications;
5. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9158-11-2015

Fonds de développement culturel, projet *Du souvenir au devenir*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par La Maison de la culture pour le projet *Du souvenir au devenir*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond au cadre de référence de l'*Entente de développement culturel* et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 1 000 \$ à La Maison de la culture pour le projet *Du souvenir au devenir*, lequel montant sera pris dans le fonds de développement culturel 2012-2015;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9159-11-2015

Constitution d'une commission Plan de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Haute-Gaspésie est en vigueur depuis le 12 décembre 2005 et, qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.13 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document aux cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a procédé à l'adoption du projet du plan de gestion des matières résiduelles le 7 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet du plan doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission;

CONSIDÉRANT QUE la commission doit être constituée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE recommande les personnes suivantes pour faire partie de la commission du plan de gestion des matières résiduelles:

1. Eric Coulombe (TRIOC): représentant du milieu des affaires
2. Patrick Rioux : représentant du milieu sociocommunautaire
3. (*Nommée plus tard*): représentant du milieu syndical
4. Julie Madore : représentante des groupes de protection de l'environnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9160-11-2015

Devis d'appel d'offres pour les collectes et le transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE prochainement la MRC de La Haute-Gaspésie lancera un appel d'offres pour effectuer les collectes et le transport des matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les services d'une firme pour préparer le devis de l'appel d'offres pour effectuer les collectes et le transport des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FERMETURE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE. ÉTAT DE SITUATION

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait état de la situation concernant la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9161-11-2015

Poste *Responsable du développement durable*, abolition

CONSIDÉRANT la réorganisation de la structure organisationnelle de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit abolir le poste de responsable du développement durable ;

CONSIDÉRANT l'article 5.5 relatif au préavis de fin d'emploi de la *Politique de relations de travail* des employés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abolie le poste de responsable du développement durable, et ce, le 22 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9162-11-2015

Heures d'ouverture des écocentres, résolutions remplacées

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer les résolutions numéros 8718-11-2014, 8746-12-2014 et 8912-04-2015 relatives aux heures d'ouverture des écocentres ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit déterminer les heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis en fonction des éléments suivants:

- √ l'achalandage,
- √ la luminosité,
- √ les tâches à réaliser par les employés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace les résolutions numéros 8718-11-2014, 8746-12-2014 et 8912-04-2015 relatives aux heures d'ouverture des écocentres par celle-ci;
2. établit les heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis comme suit :

de 8 h à 17 h du mardi au samedi.

Cependant l'écocentre de Mont-Louis est fermé de 12 h à 13 h.
3. établit les heures normales d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis durant la période dite hivernale comme suit :

de 8 h 30 à 15 h 30 du mardi au samedi.

Cependant l'écocentre de Mont-Louis est fermé de 12 h à 13 h.

La période dite hivernale débute le premier mardi de novembre et prend fin le premier samedi d'avril.
4. autorise la publication d'un avis dans le journal local *L'Avantage gaspésien*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9163-11-2015

Écocentre de Mont-Louis, prestation de travail, résolution abrogée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger la résolution numéro 8334-02-2014 titrée *Écocentre de Mont-Louis, prestation de travail*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge la résolution numéro 8334-02-2014 titrée *Écocentre de Mont-Louis, prestation de travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9164-11-2015

Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie, publication

CONSIDÉRANT le *Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit en faire la publication.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE publie le *Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie* dans le journal *L'Avantage gaspésien*, édition du 30 décembre 2015, laquelle dépense sera prélevée dans le département *Environnement et développement durable*.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9165-11-2015

Non-renouvellement du contrat de l'ingénieure civile

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8734-12-2014 titrée *Transfert de responsabilités du responsable du développement durable à l'ingénieure civile* ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Mme Mélanie Simard, ingénieure civile, arrive à échéance le 31 décembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution numéro 8734-12-2014 titrée *Transfert de responsabilités du responsable du développement durable à l'ingénieure civile*.
2. ne renouvelle pas le contrat de travail de Mme Mélanie Simard, ingénieure civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9166-11-2015

Bail avec Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national

CONSIDÉRANT QU'il y a un local de disponible au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT le projet de bail présenté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. loue à Mme Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national, un local au 1^{er} étage du centre administratif de la MRC, à 300 \$ par mois, et ce, pour un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9167-11-2015

Aide financière accordée à Avalanche Québec

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'Avalanche Québec ;

CONSIDÉRANT QUE sa vision consiste à rassembler l'expertise de sécurité en avalanche au Québec, réduire les risques d'accident et sauver des vies ;

CONSIDÉRANT QUE sa mission vise à assurer une offre d'activités et services de sécurité en avalanche de haut niveau au Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 3 600 \$ à Avalanche Québec pour ses activités, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*, et ce, conditionnellement à l'obtention de d'autres aides financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9168-11-2015

Ouverture de poste *Coordonnateur de l'environnement et de développement durable*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite ouvrir un poste de coordonnateur de l'environnement et de développement durable en janvier 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ouvre le poste de coordonnateur de l'environnement et de développement durable en janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. YVES SOHIER, il est résolu de lever la séance à 21 h 45.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».